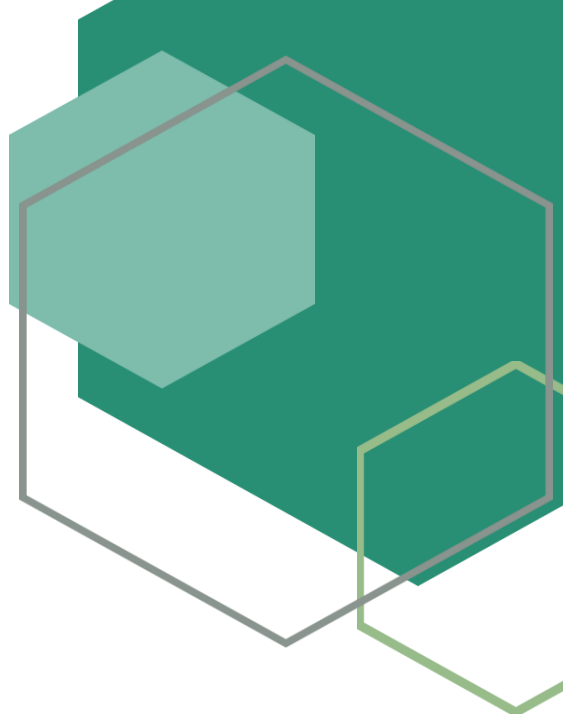
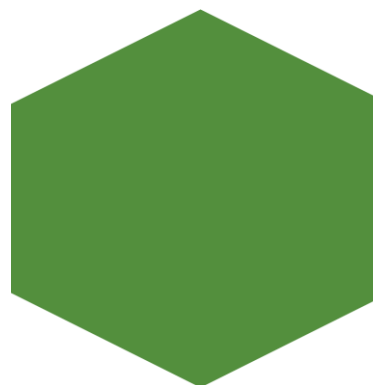
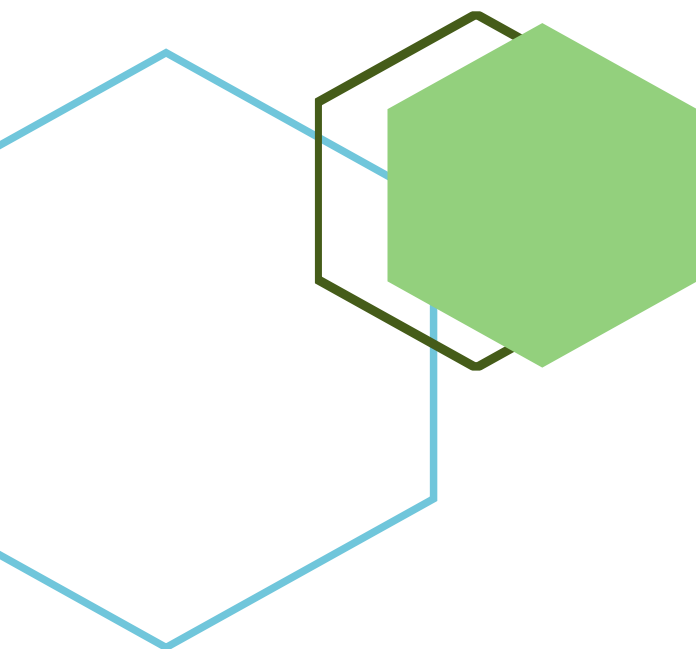




RAPPORT DE DIAGNOSTIC SANITAIRE ET DE TENUE MÉCANIQUE

Métropole de Montpellier
Ville de St Georges d'Orques
Place du porche

CONTACT : Sylvain DUJARDIN
07 55 66 17 03 - s.dujardin@smda-sas.fr



PRÉAMBULE ET SITUATION.

À la demande de M. Bruno CALMELS, Responsable du Patrimoine des Espaces Verts de la Métropole de Montpellier – Pôle Piémonts et Garrigues, la société SMDA a été mandatée pour réaliser une expertise approfondie sur un Murier Platane. Implanté sur le territoire communal de St Georges d'Orques.

L'arbre concerné est localisé au sein d'une place dans le centre de St Georges d'Orques en bordure d'habitation et de voies de circulation. À ce jour, aucun bouleversement significatif de son environnement racinaire ou paysager n'a été constaté.

Dans ce contexte, un contrôle complet de la structure aérienne et du comportement mécanique de l'arbre a été jugé nécessaire, dans une logique de prévention et de sécurisation des usagers.

La phase de terrain a été menée le 04/11/2025 par M. Sylvain DUJARDIN, Responsable du service Ingénierie Arboricole – SMDA.



SOMMAIRE

1	SYNTHÈSE des PRÉCONISATIONS	4
2	<i>Murier Platane</i> <i>Morus Australis</i>	5
2.1	Caractéristiques dendrométriques	5
2.2	Physiologie de l'arbre	6
2.3	Etat Biomécanique	7
2.4	Résumé & Préconisations	9

1 SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS

Le mûrier platane, unique arbre de la place, ne présente pas de défaut mécanique, mais son état sanitaire est gravement dégradé par une infestation avancée de longicorne tigre (*Xylotrechus chinensis*).

Les signes d'attaque, trous de sortie, activité larvaire audible, dépérissement du houppier ($\approx 2/3$) — traduisent un dégât irréversible et un risque élevé de dissémination vers d'autres arbres.

Conformément au Règlement (UE) 2019/2072, le foyer doit être signalé à la DRAAF et les mesures d'éradication appliquées sous contrôle des services phytosanitaires.

L'abattage sanitaire intégral est obligatoire et prioritaire, à réaliser hors période de vol (octobre-mars), avec destruction sur site du bois et désinfection du matériel.

Une replantation ultérieure pourra être envisagée avec une essence non-hôte.

Pour rappel, tout matériel rentrant en cas avec l'arbre (racine, partie aérienne) doit faire l'objet d'une désinfection minutieuse afin d'éviter tout risque de contamination.

Juvignac, le 4/10/2025

Sylvain DUJARDIN

A blue ink signature, appearing to be 'S. Dujardin', written in a cursive style.

Expert en arboriculture ornementale

2.1 Caractéristiques dendrométriques



La hauteur totale de l'arbre est de 6 m.

Les diamètres mesurés à 1 m du sol sont de 38 cm dans le sens parallèle au vent dominant et 36 cm dans le sens perpendiculaire.

Il s'agit d'un arbre à moyen développement pour cette essence.

Houppier en forme architecturé, modifié par une taille annuelle donnant la forme dit de tonnelle.

Cet arbre s'intègre bien dans le cadre paysager où il est implanté.

Présence de contreforts de compensation qui se sont développés sur tout le tour du tronc.

Dans un rayon de 10 m autour du pied, on note :	Vers	Distant de
Un réseau aérien	L'Ouest	3 m
Une voirie	Diffus	3 m
Des habitations	Diffus	5 m



Cette espèce est adaptée au sol et au climat local.

La prospection racinaire est limitée par la compacité du sol.

Au jour de l'observation, la teneur en eau du sol est faible.

La charge en éléments grossiers (cailloux, pierres, rochers) constitue un facteur défavorable du sol.

Vitalité : la vitalité est liée spécifiquement à chaque arbre. Puissance et capital de vie en sont une description possible. La vitalité est indépendante de l'environnement de l'arbre. Une perte de vitalité est un signe d'agonie. Il s'agit d'un processus irréversible. Vitalité et vigueur sont souvent confondues par les non-spécialistes.

L'évaluation du **stade de vitalité est issue des travaux de Roloff**. Les stades de Roloff sont établis par observation pour estimer le potentiel d'accroissement de l'arbre. Les stades de vitalité permettent d'apprécier la baisse progressive de la vitalité :

⇒ Stade de vitalité 0 : houppier dense présentant un nombre incalculable de rameaux. Ce stade est appelé phase d'exploration.

⇒ Stade de vitalité 1 : irrégularités dans le contour du houppier, structure en « écouvillons », croissance observée moins bonne. Ce stade est appelé phase de dégénérescence.

⇒ Stade de vitalité 2 : structure en « griffe » ou en « pinceau », grosse transparence du houppier en raison de la mortalité des rameaux. Que des rameaux courts qui recherchent la lumière. Ce stade est appelé phase de stagnation.

⇒ Stade de vitalité 3 : les axes principaux meurent. Ce stade est appelé phase de résignation.

Cette évaluation n'est possible que pour des arbres n'ayant pas fait l'objet d'une taille impactant récemment. (minimum 5 ans après une taille modifiant l'architecture de l'arbre)

Vigueur : la vigueur est dépendante de l'environnement actuel et passé. Une perte de vigueur, peut dans nombre de situations être rattrapée. Un arbre de faible vigueur peut tout à fait disposer d'une forte vitalité.

Sur l'échelle de Roloff, l'arbre possède une bonne vigueur et une vitalité de 1.



2.3 ETAT BIOMECANIQUE

La frappe du tronc à l'aide du maillet ne laisse pas entendre de son creux sur la partie basse du tronc.

Un inventaire des défauts mécaniques significatifs figure au tableau ci-dessous.

Localisation	Observation (s)	Orientatio n	Commentaire (s)
Racine	Surface	Diffus	Présence d'un développement de surface
Racine	Mortalité	Nord	Probable mortalité racinaire du fait d'un nid de fourmi.
Bas du tronc	Blessure	Diffus	Présence d'anciennes blessures en cours de recouvrement.
Tronc	Ravageur	Nord	Présence de trous de sorties du Longicorne tigre à l'insertion des charpentières
Tronc	Ecoulement	Nord	Présence d'un écoulement sombre du fait de la réaction de l'arbre face à l'attaque du longicorne
Charpentièr	Fructification	Sud	Présence d'une fructification de Polypore hérissé sur charpentièr
Branches	Mortalité	Diffus	Présence de branches mortes dans le houppier sectorisé sur les charpentières infectées par le longicorne 2/3 du houppier





Le mûrier platane, unique sujet de la place du Porche, ne présente aucun défaut mécanique structurel majeur (fissures, désancrage, cavités instables). Toutefois, son état phytosanitaire est gravement compromis par une infestation avancée de longicorne tigre (*Xylotrechus chinensis*). L'attaque est principalement concentrée sur la partie nord du houppier, mais s'étend désormais sur l'ensemble de la charpente. On observe :

- De nombreux trous de sortie caractéristiques de l'insecte xylophage ;
- Une activité larvaire audible (bruits de mastication sous l'écorce) ;
- Une mortalité du houppier estimée à 2/3, signe d'un dépérissement irréversible.

L'arbre, bien qu'encore partiellement vivant, n'assure plus de fonctions écologiques ni esthétiques suffisantes et constitue un risque de dissémination de l'insecte vers d'autres hôtes potentiels du voisinage.

Le longicorne tigre (*Xylotrechus chinensis*) est un organisme de quarantaine prioritaire selon la réglementation européenne (Règlement d'exécution UE 2019/2072). À ce titre :

- Tout foyer détecté doit être signalé à la DRAAF (Service Régional de l'Alimentation) et à la mairie.

Le propriétaire ou la collectivité gestionnaire est responsable de la mise en œuvre rapide des mesures d'éradication, sous le contrôle des services phytosanitaires compétents.

L'abattage doit être strictement encadré afin d'éviter la dissémination des adultes ou des larves :

1. Signalement préalable à la DRAAF et validation du protocole d'intervention.
2. Travaux en période hors vol (de préférence automne/hiver, octobre à mars).
3. Abattage intégral du sujet, y compris le système racinaire superficiel.
4. Broyage sur site en copeaux ou incinération immédiate du bois et des rémanents.
5. Interdiction absolue de transport du bois brut hors de la zone d'intervention.
6. Nettoyage et désinfection du matériel (tronçonneuses, broyeurs, véhicules).

Compte tenu de l'état avancé de dépérissement et du statut réglementaire de l'insecte, l'abattage du mûrier platane s'impose comme une mesure sanitaire prioritaire et obligatoire. Une replantation ultérieure pourra être envisagée, en privilégiant une essence non-hôte du longicorne tigre.